18 - Contrat de Ville 2015 - Première programmation 2015

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : La loi Lamy du 21 février 2014 a instauré une nouvelle génération de contrats de ville qui succède aux précédents Contrats Urbains de Cohésion Sociale et Programmes de Rénovation Urbaine. Ce contrat de ville a, pour la première fois, une dimension intercommunale. Il réunit en un seul contrat les dimensions sociales et urbaines et donne une place particulière aux habitants avec la création des Conseils Citoyens.

Ce contrat unique, signé le 21 février 2015, permet de concrétiser une coopération forte, entièrement dédiée aux quartiers sensibles, des partenaires signataires que sont l'Agglomération du Grand Besançon, l'Etat, la Ville de Besançon, la Région Franche-Comté, le Département du Doubs, la Commune de Novillars, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, l'Union Sociale pour l'Habitat, Grand Besançon Habitat, Habitat 25, La SAIEM Besançon-Logement, Néolia, la Chambre de Métiers du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

La géographie prioritaire d'intervention a été resserrée sur les quartiers concentrant les populations à plus bas revenus. Pour l'Agglomération de Besançon cinq quartiers prioritaires ont été retenus par l'État : (Décret du 30/07/2014).

- > Planoise (NPNRU d'intérêt national)
- > Cité Brulard (NPNRU d'intérêt régional)
- > Montrapon
- Clairs-Soleils
- > Palente/Orchamps.

Trois quartiers sont aujourd'hui sortis de la géographie prioritaire, mais feront l'objet d'une veille «active». Des actions pourront être soutenues sur ces territoires.

- ➤ Battant
- ➤ Cité de l'Amitié
- > Vareilles.

Cinq quartiers/secteurs présentant des signes de fragilité sont en observation :

- ➤ Curie/Pasteur à Novillars
- Cité Viotte
- > Pelouse
- ➤ Schlumberger, Rosemont-Pesty
- > Hauts de Saint-Claude.

La programmation annuelle 2015 du contrat de ville est une programmation transitoire. En effet, l'appel à projets lancé au dernier trimestre 2014 ne permettait pas de donner aux porteurs de projets les orientations stratégiques du nouveau contrat de ville alors en cours d'élaboration avec les partenaires autour des trois piliers fixés par la Loi Lamy : la cohésion sociale, la rénovation urbaine et le développement économique, l'emploi.

Les partenaires du contrat ont donc décidé de prendre en compte les sept axes d'intervention du Contrat de Cohésion Sociale 2011/2014 :

- le logement, l'habitat et le cadre de vie
- l'accès à l'emploi et le développement économique

- l'éducation et l'action socio-éducative
- la santé et l'accès aux soins
- la prévention de la délinquance, la tranquillité publique, la citoyenneté et la justice
- l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances et l'intégration
- l'accompagnement humain et social, la participation des habitants.

Le principe d'action du contrat de ville :

Le contrat de ville vise une meilleure intégration des territoires prioritaires au sein de l'agglomération bisontine en intervenant sur les axes définis précédemment par l'articulation des politiques publiques de droit commun et la mise en œuvre d'actions spécifiques.

L'examen des propositions des acteurs de quartiers est effectué conjointement par l'ensemble des partenaires. La programmation annuelle est arrêtée à l'issue d'une instruction partenariale des dossiers proposés, et de différentes réunions de calage internes, puis inter institutionnelles.

Le tableau de programmation présente les propositions de la Ville et du Grand Besançon, à charge pour chaque collectivité ou organisme de proposer à son instance délibérante de décider de ses engagements au vu des sollicitations des porteurs de projets et de l'analyse technique réalisée.

Cette 1^{ère} programmation 2015 comporte 271 projets portés par 105 structures différentes dont 98 associations.

Elle est déterminée en accord avec les différentes délégations concernées et fait l'objet soit d'une délibération particulière soumise au Conseil Municipal sous couvert des délégations compétentes, soit d'une proposition soumise au Conseil Municipal dans le cadre de la présente délibération.

Une seconde programmation aura lieu dans le courant de l'année 2015 et fera l'objet d'un examen d'éventuelles nouvelles propositions faites par les porteurs de projets.

La participation affichée de la Ville de Besançon pour 2015 s'établit à 3 793 301 €.

A noter que cette participation de la Ville de Besançon aux projets soutenus dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville du Grand Besançon 2015 intègre une participation de 135 000 € de la Ville de Besançon au Programme de Réussite Educative (PRE) développé par la Caisse des Ecoles, sous couvert de la Direction de l'Education. Ce programme d'interventions du PRE est en effet pour l'essentiel orienté au bénéfice des enfants scolarisés dans les groupes scolaires implantés au cœur des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Les sollicitations financières faites en direction des autres financeurs des projets sont mentionnées dans les tableaux joints en annexe à la présente délibération. Ces sollicitations font l'objet d'une décision propre à chaque instance délibérante dans le respect de la libre administration de chacune des institutions partenaires.

A l'engagement financier de la Ville de Besançon s'ajoute celui du Grand Besançon qui intervient principalement au titre de ses compétences développement économique et habitat logement. Cet engagement est de l'ordre de 500 000 € en crédits de fonctionnement.

A noter qu'à ces engagements s'ajoute un ensemble de sollicitations financières auprès du CCAS de Besançon d'un montant global estimé à 240 661 €, sollicitations qui feront l'objet de décisions lors d'un prochain Conseil d'Administration en 2015.

1/ Le volet Logement, habitat et le cadre de vie

Ce programme comporte 3 actions.

olet Lo	ogement, Habitat et cadre de vie			
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE	
60	Médiation auprès des bailleurs	Consommation Logement Cadre de Vie	5 000	
61	Gestion des déchets	Consommation Logement Cadre de Vie	1 000	
64	Accompagner les locataires à la réduction des consommations énergétiques après réhabilitation de leur immeuble	Consommation Logement Cadre de Vie	1 000	
	TOTAUX			

Le montant de ce volet qui s'élève à 7 000 € est financé comme suit :

- sur le budget de la Direction Urbanisme et Habitat/Mission Habitat Logement sur la ligne de crédit 65.72.6574.30100 pour 7 000 €.

2/ L'accès à l'emploi et le développement économique

Les 37 projets retenus au titre de cette première programmation s'inscrivent dans quatre objectifs principaux : apporter un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (12 projets), consolider l'opérationnalité des groupes solidarité emploi dans les quartiers (5 projets), développer les réseaux de parrainage (3 projets) et agir en faveur de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la politique de la Ville de Besançon (17 projets).

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ac	Volet Accès à l'emploi et développement économique - SOUTIEN AUX SIAE				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
3	Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	BTS Blanchisserie	14 000		
6	Le pied à l'étrier	Centre Omnisport Pierre Croppet	9 810		
15	Accès à l'emploi et développement économique	GARE BTT	33 000		
24	Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi	Intermed'	37 000		
30	Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi	LIMPIO	2 100		
66	Blanchisserie du Refuge	Association Jean Eudes	14 000		
67	Mise en place de journées de recrutement sur le quartier de Planoise	Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion	8 000		

Program	mation Contrat de Ville 2015				
Volet Ac	Volet Accès à l'emploi et développement économique - SOUTIEN AUX SIAE				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
76	Atelier Chantier d'Insertion	Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux	6 500		
81	Les Jardins de Cocagne	Association Julienne Javel	14 911		
124	Accès à l'emploi de personnes résidant à Planoise	ABAPE	8 500		
174	Poursuite de l'activité sur Besançon avec 2 équipes de 9 personnes en insertion	Association Patrimoine Insertion 25	9 000		
182	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social en favorisant l'emploi des habitants dans le cadre de parcours d'insertion	Régie des quartiers de Besançon	71 150		
	TOTAUX		227 971		

Le montant de ce volet «Soutien aux SIAE» qui s'élève à 227 971 € est financé comme suit :

- 147 011 € sur la ligne de crédit 65.523.6574.10067 et 9 810 € sur la ligne de crédit 65.523.6574.005072.10067 (71 150 € de subvention à la Régie des Quartiers ayant déjà été attribués lors du Conseil Municipal du 19 février 2015).

N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSEVILLE	
70	Ateliers et permanences emploi (Grette St-Ferjeux)	Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	8 000	
77	Animation GSE (Grette St-Ferjeux)	Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	2 500	
192	Groupe Solidarité Emploi Planoise	Ville de Besançon - Maison de Quartier Planoise	9 125	
200	Groupe Solidarité Emploi Montrapon Fontaine Ecu	Ville de Besançon - Maison de Quartier Montrapon Fontaine Ecu	3 000	
218	Groupe Solidarité Emploi Clairs-Soleils Orchamps Palente	MJC Besançon Clairs-Soleils	5 900	
	TOTAUX			

Le montant de ce volet «Groupes Solidarité Emploi» qui s'élève à 28 525 € est financé comme suit :

- sur le budget de la Mission Emploi Insertion sur la ligne de crédit 65.90.6574.10067 pour 5 000 €
- sur le budget de la Direction Contrat de Ville sur la ligne de crédit 65.824.6574.10005 pour 3 000 € (visant à consolider le dispositif de l'action n° 70)
- sur le budget de la Direction Vie des Quartiers pour 20 525 €, dans le cadre du budget général de fonctionnement des structures municipales de type «Maison de quartier» (n° 192, n° 200) et dans le cadre des conventions annuelles de partenariat pour les structures associatives (n° 77, n° 218).

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ac	cès à l'emploi et développement économ	ique - PARRAINAGE			
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSEVILLE		
96	Parrainage	Réussite Emploi	7 056		
157	Parrainage	GEIQ Industrie	5 000		
185	185 Parrainage Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon				
TOTAUX			18 056		

Le montant de ce volet «Parrainage» s'élève à 18 056 €. Il sera financé sur le budget de la Mission Emploi Insertion sur la ligne de crédit 65.90.6574.10067.

Program	mation Contrat de Ville 2015				
Volet Ac	Volet Accès à l'emploi et développement économique - AUTRES PROJETS				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
58	Créaffaire - 5 édition	BGE Franche-Comté	2 000		
82	Accompagnement à la création d'activité en coopération	Coopilote	5 000		
85	Seniors démarches vers un retour à une activité	Job Seniors Conseil	2 400		
93	Les p'tits déj de l'emploi	Réussite Emploi	1 750		
94	Accompagnement individualisé vers l'emploi	Réussite Emploi	19 500		
95	Les rendez-vous de l'emploi dans les quartiers	Réussite Emploi	11 000		
100	Un job à la clé	Centre Régional d'Information Jeunesse	3 000		
110	Action de participation à l'orientation des demandeurs d'emploi dans les quartiers	CIDFF du Doubs	5 000		
111	Mobiliser ses ressources personnelles pour aller vers l'emploi	CIDFF du Doubs	2 400		
126	Action collective de mobilisation sur un projet socioprofessionnel 16-25 ans	ADDSEA - Service Insertion	2 500		
128	Plateforme mobilité solidaire	La roue de secours	7 000		
129	Aide à la mobilité/location de 2 roues	La roue de secours	3 000		
130	Bourse au permis	La roue de secours	2 500		
156	Talent des Cités 10 ^{ème} édition locale	BGE Franche-Comté	2 000		
159	Mini forum Emploi BTP	Groupe Indibat	4 500		

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ac	cès à l'emploi et développement éconor	nique - AUTRES PROJETS			
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
181	Lutte contre l'exclusion bancaire	Association franc comtoise de financement solidaire - Caisse solidaire	10 619		
187	Apprentissage mode d'emploi	Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon	2 000		
TOTAUX			86 169		

Le montant de ce volet «autres projets» qui s'élève à 86 169 € est financé comme suit :

- sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations sur la ligne de crédit 65.020.6574. 007029.10068 pour 1 000 € (action n° 156),
- sur le budget de la Mission Emploi Insertion, sur la ligne de crédit 65.72.6574. 0098006.10067 pour 10 619 € (action n°181), et sur la ligne de crédit 65.90.6574. 10067 pour 74 550 €.

3/ L'éducation et l'action socio-éducative

Les 113 projets inscrits dans ce volet thématique sont en lien avec plusieurs dispositifs déjà intégrés au précédent CUCS de Besançon : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, renforcement des activités périscolaires (ex-Contrat Educatif Local), Contrat Enfance Jeunesse/volet enfance jeunesse, auxquels s'ajoutent un volet «projets socio-éducatifs» et un volet «sport et cohésion sociale».

La Ville de Besançon coordonne au niveau local les actions engagées au titre des activités périscolaires et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité dans les écoles primaires, élémentaires et maternelles, sur les temps périscolaires et extra scolaires.

Ces actions sont essentiellement développées dans les quartiers retenus au titre du Contrat de Ville du Grand Besançon.

L'objectif de ces dispositifs est de contribuer à l'épanouissement des enfants dans et hors l'école et d'impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'une politique globale qui prenne en compte le parcours de l'enfant.

3.1/ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

9 projets ont été retenus au titre de la programmation 2015.

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ed	ucation - Contrat Local d'Accompagne	ement à la Scolarité			
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
16	Accompagnement à la scolarité	PARI Accompagnement scolaire	10 400		
50	Accompagnement à la scolarité	Tambour Battant	1 600		
75	Accompagnement à la scolarité	Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	32 500		
148	Accompagnement à la scolarité	MJC Orchamps Palente	14 000		
196	Ca'm'dit	Ville de Besançon - MQ Planoise	3 925		
199	Accompagnement à la scolarité	Ville de Besançon - MQ Montrapon	22 103		
210	Accompagnement à la scolarité	Ville de Besançon - MQ Grette Butte	27 538		
220	Accompagnement à la scolarité	MJC Besançon Clairs-Soleils	26 000		
234	Accompagnement à la scolarité	ASEP Cras/Chaprais	6 300		
	TOTAUX				

Le montant de ce programme «Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité» s'élève à 144 366 €, il est financé comme suit :

- sur le budget de la Direction de l'Education sur la ligne de crédit 65.824.6574.21100 pour 3 500€
- au titre de l'action n° 16 sur le budget de la Direction Contrat de Ville sur la ligne de crédit 65.824.6574.10005 pour $8\,500\,$ €.

A titre indicatif, le financement sera assuré également sur le budget de la Direction Vie des Quartiers pour 132 366 €, dans le cadre du budget général de fonctionnement des structures municipales de type «Maison de quartier» (n° 196, n° 199, et n° 210) et dans le cadre des conventions annuelles de partenariat pour les structures associatives (n° 148, n° 220 et n° 234).

3.2/ Le renforcement des activités périscolaires

2 actions composent cette programmation.

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ed	ucation - Renforcement des activités	périscolaires			
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
179	La voix un vecteur de réussite	Association La voix de la réussite	2 800		
215	CEL dans les quartiers Grette, Orchamps Palente, Montrapon Fontaine Ecu, et Planoise	Ville de Besançon - Direction de l'Education	4 000		
	TOTAUX				

Le montant de ce programme «Renforcement des activités périscolaires» qui s'élève à 6 800 € est financé comme suit :

- sur le budget général de la Direction de l'Education pour 4 000 €, au titre de l'action n° 215
- sur le budget de la Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur l'imputation 65.824.6574. 10005 pour 2 800 €, au titre de l'action n° 179.

3.3/ Le Contrat Enfance Jeunesse

Cette programmation CEJ, 57 actions, fait l'objet d'un rapport distinct sous couvert de la Direction de la Vie des Quartiers, présenté au présent Conseil Municipal.

Ce contrat d'objectif et de cofinancement vise le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit une politique d'action sociale locale en faveur de l'enfant, de la jeunesse et de la famille en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales :

- en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

L'engagement de la Ville sur ce volet s'élève à 1 033 515 € de part Ville/CEJ financé sur le budget de la Direction Vie des Quartiers, décomposé en :

- 197 889 € en direction des structures associatives
- 418 050 € dans le cadre de la Délégation de service public 2015-2020 accordée à l'association Francas du Doubs. Cet engagement a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2014
 - 417 576 € en direction des maisons de quartiers municipales.

En complément de son propre engagement financier, la Ville de Besançon devrait recevoir pour l'année 2015, 438 519 € de la CAF du Doubs au titre de la participation de celle-ci au CEJ.

3.4/ Les autres projets à caractère socio-éducatif

A ce programme s'ajoutent 18 projets à caractère socio-éducatif, menés au bénéfice des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville du Grand Besançon.

	mation Contrat de Ville 2015		
	ucation - Projets socio-éducatifs		I
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE
7	Des comptines aux livres 3 jardins d'enfants	Croqu'Livres	6 000
9	Dépôt de livres dans des lieux insolites	Croqu'Livres	2 500
79	Famille et école, un vrai partenariat	Collège Diderot	1 900
97	CLAP Energie Jeunes	Centre Régional d'Information Jeunesse	20 000
101	Planoise Information Jeunesse	Centre Régional d'Information Jeunesse	6 000
103	Vivre autrement	Les petits débrouillards de Franche-Comté	3 000
141	A vos sacs ados	Profession Sport 25	1 000
142	Passe à l'action	Profession Sport 25	500
164	Sensibilisation en milieu scolaire	BGE Franche-Comté	1 000
172	Parentalité et réussite éducative	Des Racines et des Feuilles	2 000
180	Stage de remobilisation	Collège des Clairs-Soleils	1 500
193	Jeux en famille	Ville de Besançon - MQ Planoise	6 602
209.1	Vital'Printemps	Ville de Besançon - Direction des Sports	13 200
209.2	Vital'Eté	Ville de Besançon - Direction des Sports	141 252
212	Tickets loisirs vacances	Ville de Besançon - Direction Vie des quartiers	88 000
213	Animation été proximité quartiers	Ville de Besançon - Direction Vie des quartiers	39 000
214	Sensibilisation aux violences scolaires	Ville de Besançon - Direction Education	6 500
219	Espace Jeunes 16-25 ans	MJC Besançon Clairs-Soleils	50 000
	389 954		

Le montant de volet s'élève à 382 454 €. Il est financé comme suit :

- sur le budget de la Direction Contrat de Ville sur la ligne de crédit 65.824.6574.10005 pour 23 400 €, dont 2 500 € abonderont, au titre de l'action n° 214, la ligne de crédit 011.213.6188.21100, lors d'une décision modificative au cours de l'exercice 2015

- sur le budget de la Direction Vie des quartiers/Coordination Jeunesse et Inter'Ages pour 137 000 € sur la ligne de crédit 67.422.6713.47041 au titre des actions n° 97, n° 212 et n° 213, et pour 4 500 € sur la ligne de crédits 65.422.6574.47041 au titre de l'action n° 101
 - sur le budget général de la Direction de l'Education pour 4 000 € au titre de l'action n° 214
- sur le budget général de la Direction des Sports pour 154 452 € au titre des actions n° 209.1 et n° 209.2.

A titre indicatif, le financement sera assuré également sur le budget de la Direction Vie des Quartiers pour 66 602 €, dans le cadre du budget général de fonctionnement des Directions et structures municipales de type «Maison de quartier» (n° 193) dans le cadre des conventions annuelles de partenariat pour les structures associatives (n° 97 et n° 219).

A titre d'information, hors ce montant, la Direction des Bibliothèques soutiendra l'action n° 9 par la mise à disposition d'un fond documentaire d'une valeur d'achat de 3 000 €, non comptabilisé dans ce tableau.

3.5/ Le programme Sport et cohésion sociale

Un programme «Sport et cohésion sociale» complète la programmation du volet Education du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ce programme «Sport et cohésion sociale» est composé de 27 actions.

Il comporte deux parties distinctes, d'une part 15 actions «Place au sport» qui soutiennent la mise en œuvre d'actions d'éducation et d'insertion par le sport initiées par les clubs sportifs bisontins au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires du contrat de ville, et d'autre part un «Fonds de soutien aux clubs de quartiers» qui apporte une soutien complémentaire à 12 clubs intervenant dans les quartiers prioritaires pour assurer leur fonctionnement jugé plus difficile et plus onéreux.

3.5.1/ Place au sport

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ed	Volet Education - Place au sport				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
23	Tennis dans les quartiers	Ligue de Franche-Comté de Tennis	1 500		
56	Football dans les quartiers	Sporting Club Clemenceau	1 000		
88	Féminisation et lutte contre les discriminations	ASPTT Besançon Omnisport	500		
89	Mixité sociale, fémini sation, respect dans le sport	ASPTT Besançon Badminton	500		
91	Judo Féminin	PSB Judo	800		
125	Ton quartier s'Handball	Entente Sportive Bisontine Masculin	500		
131	Vis ton quartier	Vesontio Sport Vacances	2 000		
140	Stages sportifs	Profession Sport 25	500		
143	Sport au féminin	Profession Sport 25	500		
144	Défi'lles sportives	Profession Sport 25	500		

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ed	Volet Education - Place au sport				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
211	Tournoi des écoles	ASPOHB	1 000		
222	Le sport au service du projet de quartier	MJC Besançon Clairs-Soleils	5 000		
232	Place au sport	Handball Sport Mahorais	1 000		
237	100 ceintures noires 100 emplois	Dojo Franc-Comtois	1 000		
238	La Grette sous terre	Groupe Spéléologique du Doubs	1 000		
TOTAUX			17 300		

3.5.2/ Fonds de soutien aux clubs de quartiers

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ed	Volet Education - Fonds de soutien aux clubs de quartiers				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE		
17	Savate Boxe Française, Boxe anglaise	Satellite	1 000		
31	Ecole de Football	Association Sportive Les Orchamps Besançon	1 200		
55	Ecole de Football de quartier	Sporting Club Clemenceau	1 000		
65	Football	Association Olof Palme	1 000		
86	Respect tout terrain/féminisation intégration par le sport	ASPTT Besançon Football	500		
90	Judo Ju Jitsu	PSB Judo	1 500		
102	Structuration école de football et création de sections féminines	ASC Planoise Saint-Ferjeux	1 500		
168	L'échange culturel «Pour réussir je dois compter sur moi»	Club Sauvegarde de Besançon	2 000		
171	Sport et cohésion sociale	Ippon Karaté Shotokan	1 500		
197	Football - Education par le sport	Association Sportive du quartier de Planoise	1 000		
216	Activité Football	Association Sportive de Fontaine Ecu	1 000		
217	Football	ASC Montrapon	1 000		
	TOTAUX		14 200		

Le montant de ce programme d'action qui s'élève à 31 500 € est financé comme suit :

- sur le budget de la Direction des Sports, sur la ligne de crédit 65.40.6574.004825.20300 pour 27 500 € qu'il conviendra d'abonder par un déplacement de crédits de 12 000 € en provenance de la ligne de crédit 65.824.6574.10005 de la Direction Contrat de Ville, par un déplacement de crédits de 500 € en provenance de la ligne de crédit 65.020.6574.007029.10068, et par un déplacement de crédits de 1 000 € en provenance de la ligne de crédits 65.522.6574.10500.

A titre indicatif, le financement sera assuré également sur le budget de la Direction Vie des Quartiers pour 4 000 € dans le cadre des conventions annuelles de partenariat pour les structures associatives (n° 222).

Pour information, la ville soutient le développement des pratiques amateurs des acteurs sportifs inscrits dans cette programmation, pour un montant global de 26 798 €. Inscrit sur la ligne de crédit dédiée au sport amateur de la Direction des Sports, ce montant est donné à titre indicatif et fait l'objet d'une attribution dans le cadre du présent Conseil Municipal. Il constitue le versement du premier acompte de la subvention 2015, correspondant à la moitié du montant attribué en 2014 et versé aux clubs ayant retourné le dossier de demande de subvention 2015. Le montant de la subvention globale 2015 fera l'objet d'un calcul sur la base de critères proposés par l'Office Municipal des Sports et adoptés par le Conseil Municipal, tenant compte des effectifs (licenciés et compétiteurs) déclarés et validés au 31 mai 2015.

4/ La santé et l'accès aux soins

Conformément aux orientations retenues au cours de l'élaboration du Contrat de Ville du Grand Besançon, le volet «Santé et accès aux soins», constitué pour 2015 de 6 actions, s'appuie principalement sur les actions engagées par la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon et par le CCAS de Besançon.

Cette intervention globale s'organise sous la forme de 2 Ateliers Santé Ville : un Atelier Santé Ville «Promotion et éducation à la santé» piloté par la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon, ainsi qu'un Atelier Santé Ville «Santé mentale» porté par le CCAS de Besançon.

Ce volet thématique «Santé et accès aux soins» permet aussi de soutenir des initiatives à l'attention de parents et/ou d'adolescents en difficulté, ainsi que des dispositifs de prévention et d'accompagnement des toxicomanies et addictions.

Volet Sa	Volet Santé et accès aux soins				
N° Libellé du projet Maître d'ouvrage PROPOSE VILLE Bo					
83	Atelier Santé Ville Promotion et Education à la santé	Ville de Besançon - Direction Hygiène-Santé	110 000		
114	Lieu de parole, de rencontres pour les préadolescents, adolescents et leurs parents	Maison Verte de Besançon	4 000		
134	Centre de Soins d'accompagnement et de prévention en addictologie	Soléa	6 250		
135	Consultations jeunes consommateurs	Soléa	6 200		

Program	Programmation Contrat de Ville 2015					
Volet Sa	nté et accès aux soins					
N°	N° Libellé du projet Maître d'ouvrage PROPOSE VILLE Besanç sollici					
137	Intervention précoce en faveur des quartiers	Soléa	7 000			
188	Atelier Santé Mentale	CCAS de Besançon		43 366		
	TOTAUX	133 450	43 366			

Le montant de ce volet qui s'élève à 133 450 € est financé comme suit :

- sur le budget de fonctionnement général de la Direction Hygiène-Santé pour 110 000 € (action n° 83)
- au titre de l'action n° 114, sur le budget, sur le budget de la Direction Vie des Quartiers/ Coordination Jeunesse et Inter'Ages sur la ligne de crédit 65.422.6574.47041 pour 2 000 €, et sur le budget de la Direction Contrat de Ville, sur la ligne de crédit 65.824.6574.10005 pour 2 000 €
- sur le budget de la Mission Tranquillité Publique, sur la ligne de crédit 65.522.6574. 10500 pour 19 450 € pour les actions n° 134, n° 135 et n° 137.

Pour information, ces 3 actions contribuent fortement aux objectifs du volet «Prévention de la délinquance, tranquillité publique, citoyenneté et justice», et sont intégrées au volet «Santé et accès aux soins» pour des raisons de cohérence générale du dispositif, étant intégrées au Contrat Local de Santé, signé par la Ville de Besançon et l'Agence Régionale de Santé.

Le montant indiqué en fonctionnement général pour l'action n° 188 est intégré au budget de fonctionnement général du CCAS de Besançon.

5/ La prévention de la délinquance, tranquillité publique, citoyenneté et justice

Les 20 actions retenues ont pour objectif de maintenir un équilibre entre les trois piliers de la stratégie municipale pour la tranquillité publique : prévention, éducation à la citoyenneté, et répression. Elles s'inscrivent dans les priorités fixées au niveau national (stratégie nationale de prévention de la délinquance), départemental (plan départemental de prévention de la délinquance) et communal, dans les 18 fiches actions de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance.

	Programmation Contrat de Ville 2015 Volet Prévention de la délinquance, tranquillité publique, citoyenneté et justice				
N°	N° Libellé du projet Maître d'ouvrage PROPOSE VILL				
1	Aide accompagnement Victimes d'infractions	Association d'Aide aux Victimes d'infractions	54 000		
12	Démocratie et courage volet violence	Léo Lagrange Centre Est	10 000		
84	Animation socioéducative de la prévention spécialisée sur les quartiers bisontins	ADDSEA - Service de Prévention Spécialisée	10 777		

Volet Prévention de la délinquance, tranquillité publique, citoyenneté et justice			
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE
98	Parcours citoyen (secourisme et sécurité routière)	Centre Régional d'Information Jeunesse	2 000
115	Le respect dans les relations garçons/filles	Solidarité Femmes	2 000
118	Paroles en tête	Maison de l'Adolescent	15 000
119	La voix est libre	Radio Campus Besançon	2 000
122	Prévention des risques routiers	Association Prévention routière	2 250
127	Chantier éducatif d'insertion ACI Bassin de Besançon Jeunes 18-25 ans	ADDSEA Service Insertion	36 439
136	PREMIS	Soléa	3 500
138	Action de prévention des conduites addictives auprès des jeunes et de leur environnement	Soléa	16 000
176	Groupes de parents sur les quartiers de Planoise et Palente	Antenne Petite Enfance de Franche-Comté	500
201	Bibliothèque	Association 2 AD	1 000
202	Rythme et expression	Association 2 AD	2 000
203	Gymnastique chinoise	Association 2 AD	1 000
204	Premiers secours	Association 2 AD	500
205	Enfants parloir	Association 2 AD	1 500
207	La Fête à Besac - d'alcool c'est + cool (ex Cultivons la fêté)	Ville de Besançon - Mission Tranquillité Publique	107 800
208	Sécurisation des espaces publics et équipements publics	Ville de Besançon - Mission Tranquillité Publique	24 000
239	Chantiers éducatifs de la prévention spécialisée	ADDSEA - Service de Prévention Spécialisée	6 000
	TOTAUX		298 266

Le montant de ce volet qui s'élève à 298 266 € est financé comme suit :

⁻ sur le budget de la Mission Tranquillité Publique sur la ligne de crédit 65.522.6574. 10500 pour 166 466 €, et sur la ligne de crédit 65.522.65738.10500 pour 15 000 € qu'il conviendra d'abonder par un déplacement de crédits de 3 000 € en provenance de la ligne de crédit 65.522.6574.10500,

⁻ au titre de l'action n° 115, sur le budget de la Direction Contrat de Ville, sur la ligne de crédit 65.824.6574.10005 pour 1 500 € et sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations sur la ligne de crédit 65.020.6574.007029.10068 pour 500 €

- au titre de l'action n° 208, sur le budget de la Direction Général des Services Techniques pour 24 000 €, à mesure de l'engagement des travaux.

A noter que l'action n° 207 fera l'objet de la mobilisation de moyens spécifiques de la Ville de Besançon - Mission Tranquillité Publique, d'un montant estimé à 87 800 €.

Pour information, le marché public des Correspondants de nuit a été renouvelé pour l'année 2015. Le coût de ce service a été évalué à 950 000 €. La part de chaque financeur se répartit comme suit : 68,50 % par la Ville, 19,61 % par le CCAS et 11,89 % par les bailleurs sociaux (Grand Besançon Habitat, Néolia, Habitat 25, SAIEMB Logement). Pour mémoire c'est la Ville de Besançon qui appelle les recettes et sera engagée à décaisser l'ensemble du montant du marché (soit 950 000 €).

6/ L'accès aux droits et la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances et l'intégration

Cet axe d'intervention est constitué de 22 actions pour l'année 2015.

Program	mation Contrat de Ville 2015				
Volet Ac	Volet Accès aux droits et lutte contre les discriminations, égalité des chances et intégration				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	Total proposé Ville		
2	Accès aux droits, accès à la citoyenneté	Association d'Aide aux Victimes	5 400		
5	Paroles nomades contre les discriminations	Compagnie Boutique du Conte	2 380		
8	Nuit du Conte	Croqu'Livres	2 200		
10	Livres et discriminations	Croqu'Livres	4 700		
13	Démocratie et courage volet discriminations	Léo Lagrange Centre Est	12 500		
72	Lutte contre les discriminations	Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	800		
92	Forum et trophées de la diversité de Bourgogne Franche-Comté	Halte Discriminations	800		
99	Un stage sur mesure	Centre Régional d'Information Jeunesse	5 000		
106	Interventions en milieu scolaire Conférences et animations tous publics	LICRA - Section de Besançon	2 300		
107	Cycle de 3 conférences en 2015	AJMF et collectif	1 600		
108	Information Juridique des femmes et des familles dans les quartiers	CIDFF du Doubs	6 000		
109	Prévention et sensibilisation des jeunes à l'égalité de genre, prévention des violences sexistes	CIDFF du Doubs	2 900		
112	Approche globale de situations et des besoins des femmes très éloignés de l'emploi	CIDFF du Doubs	2 400		

Program	Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Ac	Volet Accès aux droits et lutte contre les discriminations, égalité des chances et intégration				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	Total proposé Ville		
113	Rencontres femmes emploi et discrimination	CIDFF du Doubs	2 200		
116	Actions collectives : accès à la culture et aux loisirs, ateliers bricolage, cuisine et relaxation	Solidarité Femmes	1 700		
117	Stage d'autodéfense en direction des femmes accompagnées	Solidarité Femmes	1 250		
139	L'interculturel comme priorité : une chance pour l'égalité	Réseau Citoyenneté Développement	800		
149	Apprentissage du français fonctionnel à destination des migrants à Besançon	MJC Orchamps Palente	5 000		
154	Réseau associatif écrivains publics	MJC Orchamps Palente	1 000		
173	Mères et repères	Des Racines et des Feuilles	1 250		
175	Sensibilisation des enfants et des adolescents au racisme	Comité SOS Racisme	800		
230	Questions féminines	MJC Besançon Clairs-Soleils	7 000		
	TOTAUX				

Le montant de ce volet qui s'élève à 67 980 € est financé comme suit :

- sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations sur la ligne de crédit 65.020.6574. 007029.10068 pour 31 100 €
- sur le budget de la Direction Contrat de Ville sur la ligne de crédit 65.824.6574.10005 pour 24 630 €
 - sur le budget de la Mission Emploi Insertion sur la ligne de crédit 65.90.6574.10067 pour 3 750€
- sur le budget de la Mission Tranquillité Publique sur la ligne de crédit 65.522.6574.10500 pour 3 000 €

A titre d'information, l'association CIDFF qui porte les dossiers n° 108, n° 109, n° 112 et n° 113 inscrits dans le volet «Egalité des chances, lutte contre les discriminations», et les dossiers n° 110 et n° 111 inscrits sur le volet «accès à l'emploi et développement économique» connaît aujourd'hui des difficultés dues à des problèmes de trésorerie. L'association CIDFF s'est déclarée en cessation de paiement. Le tribunal compétent a été saisi. La décision du tribunal a été rendue le 5 mars dernier prononçant le redressement judiciaire de la structure assortie d'une période d'observation de 6 mois. La Ville de Besançon suivra attentivement cette association et notamment la bonne utilisation des fonds versés. Il sera versé les 8/12 de la subvention proposée, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 août 2015, date à laquelle le Tribunal de Grande Instance statuera sur la poursuite de la procédure de redressement. En cas de renouvellement de la période d'observation, le solde de la subvention pourra être versé au CIDFF du Doubs.

A titre indicatif, le financement de l'ensemble de ce programme d'actions est assuré également sur le budget de la Direction Vie des Quartiers pour 5 500 € dans le cadre des conventions annuelles de partenariat pour les structures associatives (n° 154 et n° 230).

Pour l'action n° 2, le financement proposé sera versé dans le cadre de la convention Ville/AAVI.

7/ L'accompagnement humain et social, la participation des habitants

7.1/ L'animation du dispositif - Pilotage, ressources et évaluation

Ce volet d'intervention dédiée à l'ingénierie du Contrat de Ville se décline en 3 projets :

Program	Programmation Contrat de Ville 2015			
Volet An	Volet Animation du dispositif - Pilotage, ressources et évaluation - Pilotage, ressources et évaluation			
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	Total proposé Ville	
189	Point d'appui aux associations de quartiers	Ville de Besançon - Direction Vie des Quartiers	30 500	
190	Pôle d'accompagnement des Conseils Citoyens et préfiguration Maisons de Projets	Ville de Besançon - Direction Vie des Quartiers	61 500	
195	Coordination du Contrat de Ville	Ville de Besançon	165 992	
	TOTAUX			

Le montant de ce volet s'élève à 257 992 €, financé comme suit :

- sur le budget de la Direction Vie des Quartiers, au titre du budget du service vie associative pour l'action n° 189, et au titre du budget du service Démocratie participative pour l'action n° 190.

Pour information, le montant indiqué pour l'action n° 195 est constitué de la participation de la Ville de Besançon, en moyens humains et matériels, au titre de la Direction Contrat de Ville mutualisée entre la Ville de Besançon et du Grand Besançon.

Pour information, ces dispositifs d'ingénierie font l'objet de demandes de financement complémentaire auprès de l'Etat.

7.2/ Le lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique, le soutien aux initiatives locales

C'est un programme de 19 actions portées par des acteurs sociaux de quartiers qui ont principalement pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie sociale de leur quartier.

Programmation Contrat de Ville 2015				
Volet Accompagnement humain et social, participation des habitants - Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique, soutien aux initiatives locales				
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	Total proposé Ville	
53	Festival de Montrapon	Association de Promotion de l'Information à Montrapon	3 500	
54	Journal Boulevard Nord	Association de Promotion de l'Information à Montrapon	5 000	
68	Animation d'un jardin partagé	Semons en Famille	1 800	

Programmation Contrat de Ville 2015

Volet Accompagnement humain et social, participation des habitants - Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique, soutien aux initiatives locales

N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	Total proposé Ville	
71	Animation Centre Social	Comité de Quartier Rosemont Saint- Ferjeux	53 500	
105	Animation et vivre ensemble	Association Culturelle Woudzima	1 000	
120	Montrapon monte le son	Radio Campus Besançon	1 000	
133	Mieux Vivre ensemble dans le quartier	L'arc en Ciel des Orchamps Palente	5 500	
165	Lien social, citoyenneté et participation des habitants	Brulard Ensemble	1 000	
169	Animation	Reflet sur le monde	1 000	
170	Echanges de savoirs	Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs	1 200	
178	Eveil musical	Atelier Musical de Montrapon	1 600	
183	Vivre ensemble à la Grette	Association des Femmes des 408	1 000	
194	Parcours citoyens	Ville de Besançon - MQ Planoise	9 902	
221	Accueil de proximité Vareilles	MJC Besançon Clairs-Soleils	6 240	
224	Formation des jeunes	MJC Besançon Clairs-Soleils	3 600	
225	Fêtes et évènements	MJC Besançon Clairs-Soleils	25 000	
226	Actions collectives familles	MJC Besançon Clairs-Soleils	14 500	
235	Activités pour tous	ASEP Cras/Chaprais	21 500	
241	Miroirs de femmes	Dialogue interculturel	1 000	
	TOTAUX			

Le montant de ce volet qui s'élève à 158 842 € est financé comme suit :

- sur le budget de la Direction Contrat de Ville, pour 24 100 € sur la ligne de crédit 65.824.6574.10005
- au titre de l'action n° 68, sur le budget de la Mission Développement Durable pour 500 € sur la ligne de crédit 65.830.6574.10003.

A titre indicatif, le financement de l'ensemble de ce programme d'actions est assuré également sur le budget de la Direction Vie des Quartiers pour 134 242 €, dans le cadre du budget de fonctionnement général des Directions et structures municipales de type «Maison de quartier» (n° 194) et dans le cadre des conventions annuelles de partenariat pour les structures associatives (n° 71, n° 221, n° 224, n° 225, n° 226, et n° 235).

7.3/ Le programme Culture et expression artistique

Un programme de 9 actions culturelles est inscrit dans ce volet pour l'année 2015.

Conformément aux orientations arrêtées dans la convention «Culture et Territoire», ces projets ont pour objectif principal de favoriser la prise en compte des besoins des habitants en matière d'accès à la culture et de favoriser l'expression des habitants des quartiers de la géographie du Contrat de Ville eux-mêmes.

Program	Programmation CUCS 2015			
Volet Ac	compagnement humain et social, pa	rticipation des habitants - Culture et expression	on artistique	
N°	Libellé du projet	Maître d'ouvrage	PROPOSE VILLE	
18	VRAC	Cie Teraluna	6 000	
153	Spectacle Jeune Public	MJC Orchamps Palente	16 367	
158	Le musée s'invite à Planoise	Ville de Besançon - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	21 000	
162	En Scène!	CAEM Besançon	4 000	
184	Passeurs d'images	Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté Réseau Ecran Mobile	9 000	
198	Portes du Temps	Etablissement Public La Citadelle - Patrimoine mondial	7 500	
227	Actions culturelles	MJC Besançon Clairs-Soleils	15 000	
233	Urban Vision	ASEP Cras Chaprais	7 000	
240	Cie Gravitation	Label Vie, Fabrique et utopie	4 500	
	TOTAUX			

Le montant de ce volet qui s'élève à 90 367 € est financé comme suit :

- sur le budget de la Direction Contrat de Ville pour 44 000 € sur la ligne de crédits 65.824.6574.10005, qu'il convient d'abonder par un déplacement de crédits de 20 000 € en provenance de la ligne de crédits 65.33.6574.10039 de la Mission Publics et Territoires Pôle Culture et tourisme, et par un déplacement de crédits de 5 500 € en provenance de la ligne de crédits 65.422.6574.47041 de la Coordination Jeunesse et Inter'Ages de la Direction Vie des quartiers.
- sur la ligne de crédits 011.322.6042.003401.52200 pour 21 000 € qu'il conviendra d'abonder lors d'une prochaine décision modificative de l'exercice 2015 par un redéploiement de crédits de 11 000 € de la ligne 65.33.6574.10039 et de 10 000 € en provenance de la ligne de crédits 65.824.6574.10005.

A titre indicatif, le financement de l'ensemble de ce programme d'actions est assuré également sur le budget de la Direction Vie des Quartiers pour 25 367 €, dans le cadre des conventions annuelles de partenariat pour les structures associatives (n° 153 et n° 227).

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver la première programmation du Contrat de Ville 2015 telle que présentée et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Grand Besançon, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen...),
- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions (ci-jointes) et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de cette première programmation 2015 du Contrat de Ville du Grand Besançon.
- «M. LE MAIRE: Je vais vous donner un certain nombre de noms d'élus qui ne prennent pas part au vote sur un seul point, c'est-à-dire que les personnes que je vais citer prennent part au vote globalement sauf sur le point que j'indiquerai. M. ALLEMANN va participer au vote sauf sur le Centre Croppet; Mme WANLIN sauf sur Gare BTT et la mission locale; Mme DARD sauf sur Julienne Javel, la MJC Clairs-Soleils et l'ADDSEA; M. le Maire sauf sur le CRIJ, l'Etablissement Public Citadelle; M. GHEZALI sauf sur le CRIJ, Profession Sport 25 et le Collège des Clairs-Soleils; M. LEUBA sauf sur Profession Sport 25 et le Collège Diderot, Mme SUGNY sauf sur le CIDD et le CIDFF; M. OMOURI sauf sur Profession Sport 25; M. DEVESA sauf sur la Roue de Secours et la Ligue de l'Enseignement; M. CHALNOT sauf sur la Mission Locale; M. CURIE sauf sur la Mission Locale et l'Etablissement Public Citadelle; Mme ROCHDI sauf sur le Collège des Clairs-Soleils; Mme CAULET sauf sur la Mission Locale; Mme ANDRIANTAVY sauf sur le Collège des Clairs-Soleils; Mme POISSENOT sauf sur le Collège Diderot; M. MORTON sauf sur l'Etablissement Public Citadelle; M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme THIEBAUT, M. GONON, M. CROIZIER sauf sur l'Etablissement Public Citadelle et Mme LEMERCIER sauf sur Crog'livres.
- **Mme Mina SEBBAH:** Concernant ce contrat de ville nous savons que la Cité de l'Amitié a été sortie de la géographie prioritaire. Les habitants et moi-même sommes inquiets car ce quartier présente toujours des signes de fragilité. Qu'allez-vous faire dans le cadre de la veille active sachant que ces habitants manquent de salle commune et que leurs conditions de vie, notamment le délabrement des bâtiments, sont inacceptables.
- M. LE MAIRE: Un certain nombre de lieux ont effectivement été sortis du contrat de ville mais pour eux il y a une veille active et c'est au fur et à mesure des mois que l'on va déterminer ce que l'on fait dedans.
- *M. Nicolas BODIN :* Vous oubliez un point essentiel, c'est que le contrat de ville n'est pas encore signé, on a signé simplement les grands principes. Donc on va définir de manière beaucoup plus précise, d'ici le mois de juin, les fiches action quartier par quartier. Bien évidemment on a toujours un œil sur le contrat de ville qui est sorti effectivement de la géographie purement prioritaire et qui concerne 5 quartiers sur la Ville de Besançon. Mais cet appel à projets répond également à des demandes d'associations qui interviennent potentiellement sur ce quartier de la Cité Amitié, donc il y aura toujours des actions sur ce quartier.
- *M. LE MAIRE :* Et on a intérêt à ce que cela continue bien parce que c'est un quartier qui a été plutôt compliqué il y a quelques années et qui aujourd'hui fonctionne plutôt bien. On n'a donc absolument pas intérêt à se désengager de trop, et on va être attentif. Il y aura, Nicolas BODIN vous l'a dit, des fiches action quartier par quartier et il y en aura une pour l'Amitié que vous pourrez consulter.
- *M. Michel OMOURI :* J'aimerais intervenir sur la tranquillité publique, sur les correspondants de nuit. Je peux intervenir parce qu'étant donné que l'on a...

M. LE MAIRE: Parce qu'ils sont là en plus, profitez-en!

M. Michel OMOURI:j'en parle depuis 2008 donc ce n'est pas la première fois. Vous connaissez mon engagement aux correspondants de nuit, ce n'est pas depuis aujourd'hui. Simplement je vais dire ceci : je suis un peu surpris d'apprendre par la voie des médias que les correspondants de nuit fin 2015 seraient définitivement suspendus sur l'aide de l'ADIL aux correspondants. J'aurais préféré que l'on ait ce débat-là au mois de janvier, que l'on ait un débat sur la sécurité. Je suis un peu surpris que vous ayez éludé ce débat en pleine élection cantonale. Maintenant on va venir un peu sur l'analyse : j'ai repris un peu le bilan d'activités. Ils interviennent 7 jours sur 7 de 19 h à 0 h 30 et sur les quartiers les plus difficiles de la zone prioritaire. En 2014 ils ont répondu à 2 157 appels, surtout venant des locataires dans un délai presque de moins de 20 minutes, c'est indiqué dans un rapport. Je ne vous raconte pas sur le secteur de Planoise parce qu'avant en 2013 il y avait 4 correspondants de nuit, ils sont descendus à 2 sur, je pense, le coût budgétaire. Ils interviennent aussi aux 408 le soir, la municipale n'intervient que...

M. LE MAIRE: Aux 408 le soir, je ne lui demande même pas d'y aller trop parce que c'est compliqué le soir.

M. Michel OMOURI: Oui mais ils font leur boulot!

M. LE MAIRE: Je n'ai jamais dit le contraire!

M. Michel OMOURI: Donc ils interviennent sur Brulard la nuit. Aujourd'hui vous avez sorti à plusieurs reprises un rapport qui indiquait que les habitants des quartiers prioritaires étaient contents des correspondants de nuit à presque 78 voire 80 %. Surtout vous nous dites que vous voulez développer le «bien vivre ensemble». Moi je m'interroge sur ce choix politique qui est sorti de nulle part, sans savoir pourquoi. Alors maintenant je vais peut-être vous poser une question: qui demain 7 jours sur 7 va répondre à 1 272 appels? Qui demain va intervenir sur les rassemblements dans les hauts de l'immeuble? Qui demain, 7 jours sur 7 assurera une veille sur les espaces publics parce que je l'ai vu sur les élections cantonales, je les ai suivis, je peux vous dire qu'ils ont fait un bon boulot. Et pour terminer Monsieur le Maire, sur l'idéologie ce n'est même plus l'idéologie parce que sur la partie budgétaire vos amis politiques au niveau du Gouvernement vous ont supprimé 3 millions d'euros, donc si j'ai bien compris, pour les habitants des quartiers prioritaires vous allez supprimer le seul dispositif qui était avec les gilets jaunes, efficace, quoi que certains en disent. Moi j'ai toujours été pour les correspondants de nuit; alors maintenant j'aimerais avoir une explication réelle, ce n'est pas parce qu'ils sont derrière moi, j'aurais posé la même question s'ils n'étaient pas là.

M. LE MAIRE: Je vais demander aux services que l'on ressorte les dernières interventions. Monsieur OMOURI je parle donc vous m'écoutez. Ici même, certains de vos amis que je ne citerai pas ont dit-je n'ai pas dit OMOURI-, mais certains ont dit ici et je vous ressortirai leurs interventions -donc il ne faut pas avoir un double discours- que ce qui était en cause ce n'était pas leur travail, mais c'est qu'ils n'étaient plus adaptés. Ecoutez, quand on envoie aux 408 des CRS, quand nos policiers municipaux eux-mêmes disent qu'ils ont des difficultés pour y aller et je ne veux pas exposer leur vie là-bas et je ne demande pas aux correspondants de nuit d'aller prendre des risques là-bas ; ils ne sont pas policiers, ils ne sont ni équipés, ni formés pour cela. S'ils y vont c'est peut-être qu'à certains moments ils considèrent qu'ils le peuvent mais moi je ne demande pas qu'ils aillent là où même quelquefois la police ne va pas. Donc je demanderai quand même aux services que l'on me ressorte ces débats car c'est trop facile quand on a les gens derrière soi de dire des choses alors que je crois me souvenir qu'ici même, un certain nombre d'entre vous ont dit qu'ils étaient d'accord sur le fait que cela n'était plus aujourd'hui adapté à la situation. D'ailleurs nous avons dit que nous en garderions une partie. On l'a écrit, on a rencontré l'ADDSEA. J'ai dit que je rencontrerais les représentants syndicaux, je le ferai et on essaiera de retrouver des solutions. Mais quand il y a une situation aujourd'hui où même les policiers nous demandent eux d'être armés pour y aller la nuit, j'estime que je n'ai pas forcément le droit d'envoyer les gens, même s'ils sont en gilet jaune, là-bas aux 408. Voilà ce que je voulais vous dire parce qu'il ne faut pas non plus exagérer, et je le dis devant eux, je les respecte puisque j'ai été celui qui, avec Denis BAUD, a créé le service. Aujourd'hui je pense qu'il faut trouver d'autres solutions, de la médiation, peut-être de la médiation de jour, on a proposé des pistes, ce sont des choses qu'il faut que l'on voie mais aujourd'hui-je ne vais pas leur donner la parole parce que l'on n'a pas à parler là- aller dans certains quartiers le soir ce n'est pas le rôle d'un correspondant de nuit, ce n'est pas le rôle de la Police municipale, c'est le rôle de la Police nationale de faire cela parce qu'ils sont formés, ils sont équipés, ils sont armés pour faire cela. Je ne veux pas exposer ces femmes et ces hommes qui font leur boulot. Il faut aussi savoir dans la vie peut-être s'adapter aux situations, et c'est ce que nous allons faire, en lien avec les organisations syndicales, en lien avec l'ADDSEA, avec la Présidente que j'ai déjà rencontrée au moins à deux reprises. Je peux me tromper mais il me semble qu'ici même un certain nombre de vos amis ont dit que là-dessus ils ne s'y opposeraient pas et que même ils pensaient qu'il fallait trouver autre chose. J'ai même une idée de la personne qui a dit cela mais comme je ne suis pas sûr, j'attends de relire les débats à ce sujet.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi qui n'étais pas au Conseil Municipal précédent mais en tout cas d'une autre législature, je crois que c'est Jean ROSSELOT mais je voudrais néanmoins répéter publiquement ce que je leur ai dit tout à l'heure aussi. Je me suis interrogé sur le rôle des correspondants de nuit parce que je suis d'accord avec vous et je leur ai dit tout à l'heure ; c'est un métier difficile et on ne va pas les exposer dans des situations très difficiles. Je pense qu'à un moment donné ils mettent leur vie en danger et s'ils ne mettent pas leur vie en danger, ils ne peuvent pas faire leur travail. Donc je n'aurai pas deux discours par rapport à cela et je pense qu'il faut évoluer vis-à-vis de cette situation-là. Maintenant il y a une situation pour eux et je pense qu'ils ont un rôle de médiation ; alors ça peut être la journée, ça peut être à d'autres moments et la question que l'on se pose, en tout cas qu'il faudra gérer et j'espère que vous saurez la gérer, on sera aussi plus vigilant vis-à-vis de cela, c'est toute une équipe que vous avez créée et je crois que l'on ne peut pas du jour au lendemain supprimer d'un claquement de doigts, je termine Monsieur le Maire, des emplois que l'on a créés. Je pense qu'il y a un rôle de médiation qui est fondamental qui peut être fait à d'autres moments de la journée. Par ailleurs, j'ai cru entendre que nous étions contre l'armement des policiers municipaux. Nous ne sommes pas contre l'armement, nous l'avons dit, on vous a même fait une proposition...

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit que vous étiez contre!

M. Jacques GROSPERRIN :non mais on l'a entendu par des personnes de la Police municipale. Nous, nous sommes pour l'armement des policiers municipaux, voire pour une expérimentation, on vous l'a dit. Simplement j'utilise ce moment et l'endroit pour rectifier des choses. Maintenant vis-à-vis de la situation, il y a une situation qui est criante, angoissante pour eux, j'ose croire que vous saurez en prendre acte et surtout avec beaucoup de...

M. LE MAIRE: J'ai entendu dans vos discours tout à l'heure le fait que la Ville, je ne sais pas si c'est M. GONON ou vous ou quelqu'un d'autre qui a dit cela, que la Ville ne devait pas faire payer aux Bisontins ce qui n'était pas de sa responsabilité. Il arrive un moment où la mission des correspondants de nuit n'est plus la mission traditionnelle pour laquelle nous avons créé cela qui est une mission de médiation, un rôle d'alerte, elle est dépassée et si vous leur avez dit, c'est très bien, on ne supprime pas par un claquement de doigts. Nous avons alerté depuis le mois de septembre-octobre 2014 et nous avons demandé qu'il y ait un travail de formation qui soit fait, que s'il était possible effectivement peut-être même de reprendre un certain nombre de ces personnes nous le ferions et de la façon la plus clean possible. On n'a rien dit d'autre. Mais je pense et je le dis devant eux que des correspondants de nuit, femme ou homme, dans les quartiers le soir, dans des quartiers dits chauds, ce n'est pas adapté. Une somme est réservée au budget pour un dispositif de médiation qui, et je le dis comme ça ce sera dit, ne reprendra pas l'ensemble des correspondants de nuit. Il faut trouver d'autres solutions ou de la formation, ou du transfert vers d'autres structures. On est prêt à en discuter avec la Présidente de l'ADDSEA, j'en ai déjà discuté avec elle et je rencontrerai les organisations syndicales mais je veux vous redire quand même que quand vous avez par exemple place du Huit Septembre 800 personnes qui sont là le jeudi soir, on ne peut pas envoyer les correspondants de nuit. Ça servirait à quoi ? A rien, ce n'est pas leur mission, ils ne peuvent rien faire. Même la Police nationale dit que c'est compliqué alors ce n'est pas eux qui vont pouvoir le faire, et je ne veux pas les mettre en danger, pas plus que j'ai refusé que les policiers municipaux aillent dans les quartiers au milieu de la nuit. Même eux ne sont pas formés ni armés pour cela. Et je n'ai jamais dit que vous étiez contre l'armement, i'ai dit ce que vous m'aviez dit, si i'ai bien compris, c'est qu'il fallait graduer l'armement et mettre un armement en conséquence. J'ai noté ce que vous m'avez dit et on n'a pas encore pris de décision.

Notre rôle, et ce n'est pas facile de dire quelquefois non, c'est d'adapter nos politiques publiques à l'environnement, faire que l'on soit efficace. Ce n'est pas quelque chose de facile mais nous ferons tout, je le dis, pour que cela se passe le mieux possible et on n'a pas dit «demain on arrête». On s'était déjà posé la question l'année précédente, vous vous en souvenez, on a dit «on prolonge d'un an», donc ça sera fait sur 2 ans.

- M. Michel OMOURI: Je vous mets au défi de dire que Michel OMOURI a été contre les correspondants de nuit depuis le départ...
 - M. LE MAIRE: Mais je n'ai pas dit cela Monsieur OMOURI!
- *M. Michel OMOURI :* Non mais je tiens à le préciser parce que vous dites que l'Opposition, certains, mais c'est leur choix personnel...
 - M. LE MAIRE: Mais dites-lui que je n'ai pas dit cela!
- M. Michel OMOURI: Je vous le dis honnêtement, vous faites une erreur politique parce qu'aujourd'hui quand les bailleurs mettent environ 112 000 € pour essayer d'éviter le tapage nocturne, combien d'habitants appellent ces correspondants de nuit pour éviter les tensions qui se passent entre habitants. Et en plus, si, il faut le dire parce que ce travail-là Monsieur le Maire, je veux, je souhaite que l'on ait un débat sur ces correspondants de nuit parce que vous avez au mois de janvier éludé cette question-là. On apprend dans la presse que l'Adjointe à la Sécurité annonce que d'ici le 31 décembre 2015 il n'y aura plus de correspondants de nuit, à partir de l'année prochaine. Ça c'est irresponsable, attendez c'est irresponsable je le dis parce que...
 - M. LE MAIRE : Restez calme quand même !
- *M. Michel OMOURI :* ...c'est irresponsable! Vous savez pourquoi? Parce que vous dites qu'ils sont exposés mais ils sont exposés depuis 2007 dans ces quartiers, ils sont exposés quand il y a des violences entre habitants...
- M. LE MAIRE : Mais vous n'avez pas remarqué que la situation avait quand même évolué depuis 2007 ?
- *M. Michel OMOURI : ...* je n'ai pas terminé ; quand vous nous dites «les correspondants de nuit on les enlève, vous appelez le 17», quand vous avez 4 patrouilles de police la nuit qui ne vont plus se déplacer sur le tapage nocturne ou sur des halls d'immeubles, qui va y aller ? C'est vous qui allez y aller Monsieur le Maire ?
- *M. LE MAIRE :* Je ne sais pas mais ce n'est pas aux correspondants de nuit d'y aller quand la police ne veut pas y aller. Je vais vous dire autre chose, -non attendez, je ne vais pas faire un débat pour rien et Monsieur OMOURI, vous n'avez plus la parole-. Monsieur GROSPERRIN a dit lui-même que vous le saviez, je n'ai pas dit que c'était vous, premièrement. Donc arrêtez de faire cette démagogie permanente et je vais vous rappeler le vote de l'UMP quand même, le 14.09.2006, parce qu'il faut arrêter de jouer les beaux rôles comme ça. Est-ce que j'ai dit Jacques GROSPERRIN ou Michel OMOURI? Je n'ai pas dit cela, j'ai dit que le 14.09.2006 il y a eu 11 abstentions, l'UMP et le groupe communiste s'étaient abstenus pour les correspondants de nuit. Ça c'est ce que l'on vient de me donner, le 14.09.2006, ce n'est pas votre responsabilité mais je veux dire quand même qu'il y a des moments où il faut arrêter de dire des choses qui ne sont pas justes. Vous n'avez plus la parole, vous avez parlé deux fois! C'est M. BONNET qui a la parole maintenant.
 - M. Pascal BONNET: Nous nous sommes abstenus en effet en 2006 parce que...
 - M. LE MAIRE : Merci de le rappeler quand même !

M. Pascal BONNET : ...oui mais on peut s'abstenir en 2006 et avoir un avis et constater le travail qui a été fait depuis. Nous nous sommes abstenus en 2006 parce que nous pensions qu'il fallait privilégier l'intervention de la Police municipale plutôt que faire appel à une structure privée, c'était sur le principe général. On a constaté le travail qui s'est fait depuis, donc ne renvoyez pas à un vote qui était dans un contexte qui n'a rien à voir.

M. LE MAIRE: Non mais je rappelle la date, je dis que vous n'en êtes pas responsables, je dis les choses, autorisez-moi à dire les choses Monsieur BONNET, je ne dis pas n'importe quoi et je ne fais pas de la démagogie permanente! Je vais faire une proposition: auparavant le Conseil Général nous donnait de l'argent pour les correspondants de nuit; il a arrêté. Moi je m'engage, s'il y a une subvention du Conseil Départemental, à due proportion on engagera autant. Vous aviez d'ailleurs crié au désengagement du Département. Puisque maintenant vous êtes aux commandes, je vais voir si vous remettez cet argent, si c'est hors compétences, c'est hors compétences de la Ville aussi, alors, voyez avec la Police nationale. Moi je vous ai fait une proposition, si vous remettez 500 000 € là-dedans, on remet les correspondants de nuit. Le débat peut avoir lieu au Conseil Municipal, je souhaite même qu'il ait lieu au Conseil Municipal, d'abord ils sont là, ils n'ont rien dit, ils ont tout à fait le droit d'être là... sur la sécurité oui mais pas sur les correspondants de nuit, non c'est un problème global sur la sécurité.

M. Anthony POULIN: Sans revenir sur ce débat-là, je voulais vous faire part de mes réflexions sur le contrat de ville et sur la réforme de la politique de la Ville qui était attendue et nécessaire, qui va dans le bon sens. On ne peut que se réjouir de voir la déclinaison de cette politique de la ville pour notre Agglomération et pour notre Ville. A la lecture du rapport, je souhaiterais partager ma réflexion sur un enjeu fort, celui de l'articulation entre la politique de la ville et nos politiques sectorielles. L'articulation équilibrée est la clé, l'Etat a son rôle, la Ville a le sien, l'ensemble des partenaires également. Ce nouveau contrat semble trouver l'équilibre mais en ces temps d'efforts budgétaires sans précédent, soyons très attentifs à ce que l'Etat continue à jouer pleinement son rôle sur l'ensemble du contrat. Ce contrat de ville repose également, et c'est là l'essentiel, sur un tissu d'acteurs associatifs très dense à Besançon dont certains sont des opérateurs de premier ordre en matière de cohésion sociale : associations de lutte contre l'exclusion, contre la délinquance, pour l'insertion sociale, de médiation culturelle, d'accès aux loisirs, d'éducation populaire, de lutte contre la précarité énergétique. Si demain ce tissu déjà fragile devait voir son modèle économique encore un peu plus fragilisé, c'est le château de cartes de la cohésion sociale qui risquerait de s'écrouler. Au-delà des moyens institutionnels, il nous faudra être très vigilant quant au soutien continu que nous pourrons, avec nos partenaires, apporter aux associations qui maillent notre Ville et notre Agglomération. C'est le prix de la réussite de la stratégie ambitieuse et nécessaire de ce contrat de ville.

M. LE MAIRE: Dans le cadre de sa compétence sociale -et je suis prêt à ouvrir dès la semaine prochaine des discussions avec le Conseil Départemental sur ce point- comme les éducateurs sont payés par l'ADDSEA et le Département, peut-être pourrions-nous envisager que des correspondants de jour, des médiateurs de jour soient pris en compte par le Département? Je m'engage par rapport à cela; on a déjà prévu une somme, si une somme supplémentaire vient à l'abonder, on les mettra là-dedans, je m'y engage publiquement. Parce que les débats on peut les faire ici, c'est tout à fait normal qu'on les fasse ici, on n'a pas à faire cela en catimini dans le bureau du Maire ou dans une salle de commission. On peut en parler ici si dans le cadre de sa compétence sociale le Département veut, parce qu'en plus ils interviennent aussi dans les HLM d'Habitat 25 et autres, donc on en reparlera, on ne va pas relancer le débat là-dessus mais on en reparlera, je suis prêt à faire cela.

M. Christophe LIME: Monsieur BONNET, quand on change d'avis il faut avoir un peu de cohérence sur un certain nombre de choses et ce qui nous est reproché aujourd'hui c'est justement de changer d'avis régulièrement en fonction de là où l'on se situe. Nous nous sommes abstenus sur la création des correspondants de nuit sur 3 critères importants: la précarisation de l'emploi, c'est-à-dire que l'on considérait que ces emplois étaient précaires parce qu'ils étaient renouvelés en fonction d'un certain nombre d'appels d'offres et susceptibles d'être évolutifs en fonction des évolutions financières. C'était le principal argument que l'on développait à cette époque-là et aujourd'hui on est dans la réalité de ce que l'on avait dit il y a 10 ans, on est aujourd'hui sur des contraintes financières du CCAS, des offices d'HLM et de la Ville puisque je rappelle que c'est quand même les 3 financeurs aujourd'hui des

correspondants de nuit qui sont en difficulté et aujourd'hui une des variables d'ajustement pourrait être les correspondants de nuit. Donc ça c'était le premier point et aujourd'hui on est sur cette réalité.

Le deuxième point c'était sur le financement tout particulièrement des offices d'HLM déjà en difficulté sur un certain nombre de financements par rapport à leurs propres prérogatives ; nous étions totalement opposés à ces financements au titre des HLM parce que bien entendu il y a des répercussions sur les charges, tout particulièrement des plus précaires, car ceux qui logent dans les logements sociaux sont les plus précaires. On considérait que cette compétence au titre de la sécurité ou de la prévention devait être prise sur les budgets généraux et non pas sur des budgets au titre du paiement des loyers sur un certain nombre de particularités, parce qu'aujourd'hui ça doit être de tête 150 ou 160 000 € qui sont payés par les Offices donc qui sont pris sur les charges des locataires pour payer une partie de leur sécurité alors que pour le reste des habitants, l'ensemble de la prévention et de la sécurité est payé, soit par les budgets de l'Etat, soit par les budgets de la Ville.

Le dernier point et je crois qu'il faut que l'on y soit sensible c'est qu'aujourd'hui on a une réalité. On a des hommes et des femmes dans une situation de précarité et y compris avec dans quelques mois une situation très indélicate pour leur emploi et je crois que le Maire l'a dit tout à l'heure, il faut que l'on prenne en compte ces éléments-là. Il faut qu'il y ait des rencontres très rapides avec les représentants du personnel, des salariés pour trouver soit des solutions de pérennisation, peut-être adaptées en fonction de la situation nouvelle que l'on pourrait rencontrer, en tout cas il ne doit pas y avoir un seul salarié qui reste sur le carreau par rapport à nos propres décisions, et on doit activer l'ensemble de nos réseaux pour que l'ensemble de ces hommes et femmes puisse retrouver un emploi qui corresponde à leurs possibilités mais je crois que c'est un peu l'état d'esprit que l'on a et l'on a encore quelques mois pour le faire. Il faut aussi que l'on ait cette éthique sur le fait de dire que si l'on change de politique, si on a une évolution à l'intérieur de nos politiques il faut y faire très attention à titre social pour qu'il n'y ait personne qui reste sur le carreau par rapport à ces éléments-là.

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'est ce que l'on a dit à la Présidente de l'ADDSEA et ce que l'on va mettre en place. Après, c'est vrai, je me souviens de ce que tu avais dit, la précarisation, c'est soumis à des appels d'offres, on aurait très bien pu avoir un appel d'offres qui ne soit pas bon, qui soit infructueux et que ce soit une autre société qui reprenne. On ne le souhaitait pas mais c'est quelque chose qui n'a jamais été caché, entre autres par l'ADDSEA, aux personnes quand elles ont été embauchées, en tout cas cela avait été bien clair. En tout cas, j'ai fait une proposition, la médiation de jour, que l'on vienne à nos côtés au niveau du Conseil Départemental et on y réfléchira.

M. Pascal BONNET: Je voudrais répondre à M. LIME. On peut changer d'avis. En quelques années, on peut évoluer et comprendre les choses et les voir autrement. Ceci dit sur ce point-là je ne pense pas avoir changé d'avis puisque d'une certaine manière ce qu'a dit Jacques GROSPERRIN et que je partage, c'est dans l'ordre de ce que l'on pensait à ce moment-là, à savoir que cette question est trop lourde pour être assumée par des personnes relevant de l'ADDSEA, dans certains quartiers, dans le contexte de violence que l'on connaît aujourd'hui. Donc cela relève plutôt d'une action de police. Ceci dit, il y a eu depuis quelques années un travail réel dans des quartiers qui posent moins de problèmes mais où la médiation est utile et il est important de maintenir une médiation peut-être en l'adaptant. Donc je ne pense pas qu'il y ait de changement d'avis, il y a simplement une évolution en fonction de ce que l'on constate, ce serait malheureux de garder le même avis indépendamment des événements.

M. LE MAIRE : Vous vous raccrochez un peu aux branches quand même! Enfin derrière tout cela, je veux dire une chose, c'est que l'on parle d'hommes -enfin quand je dis d'hommes, c'est générique, hommes et femmes- et que l'on doit être attentif à ces situations-là. Mais il y a une chose, et je le dis pour vous qui n'êtes pas des habitués, dont j'ai horreur, c'est la démagogie, c'est que l'on change d'avis en fonction des gens qui sont présents. J'ai la responsabilité de décider et on décidera dans cette direction-là. Je n'oublie jamais que derrière les emplois il y a des hommes, des familles, des pères de familles, des mères de familles et des enfants. C'est cela mais il ne faut pas venir me raconter aujourd'hui, et j'espère que je vous retrouverai le nom de celle ou celui d'entre vous qui a dit ici même -j'espère qu'on le retrouvera- que c'était inefficace.... non pas en 2006 et il me semble bien me souvenir d'avoir dit «eh bien

vous irez le leur dire» ; c'est dans cette équipe-là. Et j'ai même en tête le nom de celui ou celle qui a dit cela mais je lui dirai en aparté, je ne veux pas le dire publiquement ce soir alors que je n'en suis pas sûr.

Par rapport à ça, quels sont ceux qui sont contre ? 2. Qui s'abstiennent ? Les autres sont favorables».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 (2 abstentions), n° 5 et n° 6, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

N'ont pas pris part au vote: M. ALLEMANN pour le Centre Croppet, Mme WANLIN pour le GARE-BTT et la Mission Locale, Mme DARD pour Julienne Javel, la MJC Clairs-Soleils et l'ADDSEA, M. le Maire pour le CRIJ et l'EP Citadelle, M. GHEZALI pour le CRIJ, Profession Sport 25 et le Collège Clairs-Soleils, M. LEUBA pour Profession Sport 25 et le Collège Diderot, M. OMOURI pour Profession Sport 25, M. DEVESA pour la Roue de Secours et la Ligue de l'Enseignement, M. CHALNOT pour la Mission Locale, M. CURIE pour la Mission Locale et l'EP Citadelle, Mme ROCHDI pour le Collège Clairs-Soleils, Mme CAULET pour la Mission Locale, Mme ANDRIANTAVY pour le Collège Clairs-Soleils, Mme POISSENOT pour le Collège Diderot, M. MORTON, M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme THIEBAUT, M. GONON et M. CROIZIER pour l'EP Citadelle, Mme LEMERCIER pour Croqu'Livres.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.